

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 11 janvier 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 11 janvier 2016, à 19 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Est également présent Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

2016-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 janvier 2016, tel que modifié.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2016, tel que modifié :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LÉGISLATIF

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire budget 2016 du 16 décembre 2015
- 3.3 Dépôt de la correspondance

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- 4.1 Modification au procès-verbal du 14 décembre 2015 – Organisation municipale de sécurité civile pour l'année 2016 – responsable des champs d'intervention

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Ratification d'embauche de personnel pour le mois de décembre 2015
- 5.2 Adoption de la Politique de santé et sécurité au travail
- 5.3 Adoption de la Politique de déclaration des lésions professionnelles
- 5.4 Adoption de la Politique d'assignation temporaire
- 5.5 Nomination du représentant à la prévention auprès du Groupe ACCIsst
- 5.6 Lettre d'entente en la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe et autorisation du signataire

6. FINANCES

- 6.1 Approbation de la liste de déboursés numéro 2016-01
- 6.2 Résolution d'adjudication
- 6.3 Résolution de concordance et de courte échéance
- 6.4 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier pour le mois de décembre 2015

- 6.5 Abrogation de la résolution 2014-09-151
- 6.6 Approbation de deux factures de Dunton Rainville avocats et autorisation de paiement – dossiers négociation et congédiement
- 6.7 Approbation des factures de PG Solutions inc. et autorisation de paiement

COMITÉS DE GESTION

7. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

7.1

8. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

- 8.1 Approbation du décompte progressif numéro 5 de Gérald Théorêt inc., autorisation de paiement et autorisation du signataire – réfection du chemin Élie-Auclair
- 8.2 Tarification pour le déneigement de la montée Léger sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore
- 8.3 Renouvellement du contrat de déneigement des propriétés municipales – saison 2015-2016

9. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

9.1

10. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

10.1

11. LOGEMENTS SOCIAUX

11.1

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 12.1 Implantation d'un projet intégré de huit logements répartis en deux fois quatre maisons contiguës sur la rue des Prés – Cadastres 5 236 329 à 5 236 338
- 12.2 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les lots 3 766 230 et 3 766 316
- 12.3 Renouvellement de mandats au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Mandat à une firme pour analyses légionelles par culture pour l'année 2016 au Centre sportif Soulanges
- 13.2 Gratuité pour les résidants de Saint-Polycarpe – hockey libre

14. RÈGLEMENTS

- 14.1 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement d'emprunt visant la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales

15. AFFAIRES DIVERSES

15.1

16. RÉSUMÉ DU MAIRE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. DIVERS

18.1
18.2

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2016 DU 16 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance extraordinaire budget 2016 du 16 décembre 2015 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire budget 2016 du 16 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-004 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2016/01/06	Commission municipale	Avis de convocation – Résidence de la Seigneurie de Soulanges – exemption de taxes foncières	Céline Lahaie, notaire

2016-01-005 MODIFICATION AU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2015 – ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE POUR L'ANNÉE 2016 – RESPONSABLE DES CHAMPS D'INTERVENTION

Une correction est apportée à la résolution 2015-12-311, intitulée « Organisation municipale de sécurité civile pour l'année 2016 – responsables des champs d'intervention. Le substitut aux « communications » est William Martinez et au « transport » remplacer Marc Sauvé par Guylaine Myre.

2016-01-006 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie l'embauche de la personne énumérée dans le rapport du mois de décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-007

**ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte la Politique en matière de santé et sécurité au travail s'engageant ainsi à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité physique de ses travailleurs. Cette politique réfère principalement à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, ainsi qu'aux autres lois, règlements et normes qui y sont associés.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer la Politique de santé et sécurité au travail donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-008

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉCLARATION DES LÉSIONS
PROFESSIONNELLES ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE**

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte la Politique de déclaration des lésions professionnelles afin d'établir un mode de fonctionnement qui permet de consigner les lésions professionnelles qui surviennent et qui oblige l'enquête et l'analyse de celles-ci afin de prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. Cette politique repose sur les lois suivantes : *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* et *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer la Politique de déclarations de lésions professionnelles donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-009

**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE ET
AUTORISATION DU SIGNATAIRE**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte la Politique d'assignation temporaire visant à favoriser le maintien du lien d'emploi des travailleurs victimes de lésions professionnelles. Cette politique repose sur les lois suivantes : *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* et *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer la Politique d'assignation temporaire donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-010

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT À LA PRÉVENTION AUPRÈS DU
GROUPE ACCIsst**

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

DE NOMMER Martin Desrosiers, directeur du Centre sportif Soulanges, représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe à la prévention auprès du Groupe ACCIsst.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-011

LETTRÉ D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE la convention collective ne permet pas à l'Employeur de mettre à pied madame Lynne Pilon en raison de son statut d'emploi et l'application de la clause 15.06 sur la sécurité d'emploi d'une personne salariée régulière à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE madame Lynne Pilon était, avant la signature de la première convention collective, année après année, mise à pied pour la période d'été en raison du fait que le restaurant de l'aréna est fermé durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE madame Lynne Pilon est au fait de la problématique et est d'accord avec la solution proposée par les parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties veulent régulariser cette situation particulière et trouver une solution tout en évitant que ce dossier soit réglé par la voie juridique;

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-012

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS 2016-01

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés inscrits à la liste numéro 2016-01 au montant de 342 207,26 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2016-01 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-013

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2016 au montant de 1 452 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 48-99, 73-2004, 94-2007, 116-2010 et 85-

2005. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

183 600 \$	2,36000 %	19 janvier 2017
188 500 \$	2,36000 %	19 janvier 2018
193 700 \$	2,36000 %	19 janvier 2019
199 100 \$	2,36000 %	19 janvier 2020
687 900 \$	2,36000 %	19 janvier 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-014

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite emprunter par billet un montant total de 1 452 800 \$:

Règlements d'emprunt nos	Pour un montant de \$
48-99	177 800 \$
73-2004	386 100 \$
94-2007	398 000 \$
116-2010	121 300 \$
48-99	306 300 \$
85-2005	63 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit :

QU'un emprunt par billet au montant de 1 452 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 48-99, 73-2004, 94-2007, 116-2010 et 85-2005 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 19 janvier 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	183 600 \$
2018	188 500 \$
2019	193 700 \$
2020	199 100 \$
2021	204 500 \$ (à payer en 2021)
2021	483 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Polycarpe émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 73-2004, 94-2007

et 116-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-015 APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 103,80 \$ pour le mois de décembre 2015, est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de décembre 2015 d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le conseil municipal autorise le remboursement du compte de dépenses du mois de décembre 2015 au montant de 103,80 \$ à Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2016-01-016 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2014-09-151

Il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution 2014-09-151 intitulée « Établissement du tarif des membres citoyens siégeant sur les différents comités de la Municipalité de Saint-Polycarpe ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-017 APPROBATION DE DEUX FACTURES DE DUNTON RAINVILLE AVOCATS ET AUTORISATION DE PAIEMENT – NÉGOCIATION ET CONGÉDIEMENT

Deux factures de Dunton Rainville avocats, datées du 16 décembre 2015 au montant total de 2 427,12 \$, incluant les taxes applicables sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les honoraires professionnels au montant total de 2 427,12 \$ \$ pour services rendus dans les dossiers des négociations et du congédiement;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures de Dunton Rainville avocats, au montant total de 2 427,12 \$, incluant les taxes applicables par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-018 APPROBATION DES FACTURES DE PG SOLUTIONS INC. ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Quatre factures de PG Solutions inc., datées du 1er décembre 2015 au montant total de 14 544,34 \$, incluant les taxes applicables sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les factures de PG Solutions inc. au montant total de 14 544,34 \$ \$ correspondant aux contrats d'entretien et soutien des différentes applications informatiques;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures de PG Solutions inc., au montant total de 14 544,34 \$, incluant les taxes applicables par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-019

APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 À L'ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE GÉRALD THÉORÊT INC., AUTORISATION DU PAIEMENT ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT les travaux effectués par Gérald Théorêt inc. dans le cadre des travaux de réfection du chemin Élie-Auclair,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif numéro 5 à l'acceptation provisoire des travaux de Gérald Théorêt inc., pour les travaux de réfection du chemin Élie-Auclair au montant de 7 011,01 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 7 011,01 \$, incluant les taxes applicables, à Gérald Théorêt inc.;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics, Claude Gagné, à signer le décompte progressif numéro 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-020

TARIFICATION POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA MONTÉE LÉGER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe facture un montant de 1 800 \$ pour le déneigement de la montée Léger située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-021

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES – SAISON 2015-2016

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe se prévaut de l'option de renouvellement pour le déneigement des propriétés municipales au montant de 5 400 \$, excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-022

IMPLANTATION D'UN PROJET INTÉGRÉ DE HUIT LOGEMENTS RÉPARTIS EN DEUX FOIS QUATRE MAISONS CONTIGUËS SUR LA RUE DES PRÉS - CADASTRE 5 236 329 À 5 236 338

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet intégré a été introduite par la compagnie 9248-0367 QUÉBEC INC., représentée par Monsieur Michel Théorêt;

CONSIDÉRANT que cette demande de projet intégré a été soumise au CCU lors de sa réunion du 5 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que le demandeur a présenté lors de la séance les documents suivants :

- Plan d'implantation réalisé par Benoit Lajoie, arpenteur géomètre.
- Plans d'architecture réalisés par Gaston Plourde, technologue professionnel.
- Plan des services publics (à même le plan d'implantation)

CONSIDÉRANT que les plans d'aménagement paysager et d'ingénierie n'ont pas été présentés;

CONSIDÉRANT que les plans d'ingénierie soumis pour la construction de la rue des Prés détaillent suffisamment les infrastructures qui desservent le projet intégré;

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement 113-2012-01 articles 8 a) à h), j), k), l) et m) ont été vérifiées et sont conformes;

CONSIDÉRANT que l'absence de sentiers piétonniers pour permettre l'accès aux aires communes, aux aires de stationnements, aux allées véhiculaires privées et aux voies publiques conformément à l'article 8 i) du règlement 113-2012-01 n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT que les dispositions relatives aux cabanons (article 8 o)) et aux clôtures privatives sont mal adaptées au projet proposé;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande d'accepter le projet, conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement paysager signé et scellé par un architecte-paysagiste soit déposé, que les espaces de stationnement proposés dans l'espace commun soient identifiés par une désignation cadastrale distincte pour chaque case afin d'être lié à la propriété qui en bénéficie et que des cabanons intégrés à chaque unité d'habitation soit construit;

CONSIDÉRANT qu'après avoir discuté avec l'entrepreneur, la proposition de construire des cabanons intégrés à chaque unité n'est pas souhaitable, étant donné la configuration du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande d'accorder une dérogation aux exigences suivantes :

- plan d'architecture signé et scellé par un architecte (article 6)
- plan d'ingénierie pour les infrastructures du projet (article 6)
- sentier piétonnier (article 8 i))
- bâtiments accessoires (cabanon) pas autorisés individuellement (article 8 o)) Un seul cabanon intégré au bâtiment principal par unité d'habitation devrait toutefois être autorisé.

- clôture privative interdite (article 8 p)) Les clôtures devraient toutefois toutes être en maille de chaînes noires et d'une hauteur de 1,52 mètre dans les cours latérales et arrières.

Il est proposé par le conseiller Jean Legault
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe suspend sa décision sur le projet intégré d'habitation jusqu'au dépôt d'un plan d'aménagement paysager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-023

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LES LOTS 3 766 230 ET 3 766 316

Une demande à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* est déposée par la Municipalité de Saint-Polycarpe pour obtenir l'autorisation de stabiliser les berges de la rivière Delisle le long du chemin de l'Église.

CONSIDÉRANT que cette stabilisation est primordiale pour conserver l'intégrité du chemin municipal;

CONSIDÉRANT qu'un refus porterait atteinte à la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que les travaux de stabilisation projetés ne modifieront en rien les superficies cultivées et n'auront aucun impact sur les activités agricoles existantes;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre emplacement ne peut être considéré, étant donné la nature des travaux à effectuer;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés ne contreviennent pas à la réglementation municipale;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Saint-Polycarpe demande à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* l'autorisation de stabiliser les berges de la rivière Delisle le long du chemin de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-024

RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

DE RENOUVELER le mandat de Gaëtan Prud'homme, conseiller municipal, comme président du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée d'un an, soit jusqu'en janvier 2017, conformément à l'article 12 du Règlement 124-2012 sur le Comité Consultatif d'urbanisme;

DE RENOUELER le mandat de François Ringuette comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en janvier 2018, conformément à l'article 8 du Règlement 124-2012 sur le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-025

MANDAT À UNE FIRME POUR L'ANALYSES LÉGIONELLES PAR CULTURE POUR L'ANNÉE 2016 AU CENTRE SPORTIF SOULANGES

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme, appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Magnus afin de réaliser 10 prélèvements et analyses *Legionella pneumophila*, pour un montant total de 2 276,51 \$, incluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service datée du 4 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-026

GRATUITÉ POUR LES RÉSIDANTS DE SAINT-POLYCARPE – HOCKEY LIBRE

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien appuyée par tous les conseillers
ET RÉSOLU

QU'il n'y ait plus de frais pour les résidents de Saint-Polycarpe qui voudront profiter de l'aréna pour pratiquer le hockey libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-01-027

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT VISANT LA CONSTRUCTION, LA RÉFECTION, L'ENTRETIEN ET LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Avis de motion est donné par le conseiller Gaëtan Prud'homme sur la présentation d'un futur règlement d'emprunt visant la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Succès de l'événement « Noël des enfants »
- Remerciement aux participants pour les décorations de Noël
- Garantie des compteurs d'eau
- Encouragement à participer à l'activité « Je bouge avec mon doc »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires et aux questions de l'assistance. Les sujets traités sont les suivants, à savoir :

- Déneigement des propriétés municipales
- Analyses *Legionella pneumophila*, Centre sportif Soulanges

- Règlement d'emprunt
- Souffleuse à neige
- Date du dernier rinçage du réseau d'aqueduc – sable dans un réservoir à eau chaude
- Demande de consultation publique pour les résidents de la rue Legault – travaux relatifs au drainage pluvial
- Coût reliés au Centre sportif Soulanges
- Gratuité pour le hockey libre
- Sentiers de motoneige
- Lampadaire éblouissant – 92, rue Legault
- Patinoire extérieure – changer l'horaire d'arrosage (17 h n'est pas stratégique)
- Casque d'écoute pour le maire
- Fonds de pension
- Concours TVA sports (100 000 \$ de rénovation pour l'aréna)

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 33, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 11 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire

Éric Lachapelle

Jean -Yves Poirier